CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation et approbation des dictionnaires pour le français, langue d'enseignement

Enseignement primaire et secondaire







Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction des ressources didactiques Développement pédagogique et soutien aux élèves

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction des ressources didactiques Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Aile Saint-Amable, 3^e étage 1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau Québec (Québec) G1R 5E6

Téléphone: 418 643-3534 Ligne sans frais: 1 866 747-6626

Courriel: bamd@mels.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : www.mels.gouv.gc.ca.

© Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-67043-8 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈR	E PARTIE: Renseignements généraux
1.	Orientations des programmes de français au primaire et au secondaire
2.	Rôle du dictionnaire dans l'enseignement et l'apprentissage
3.	Conditions préalables à l'approbation
4.	Évaluation des dictionnaires
5.	Durée d'approbation des dictionnaires
DEUXIÈN	TE PARTIE : Critères d'évaluation4
Ası	pects pédagogiques
	Premier critère L'ouvrage est conforme au contenu du programme de français, langue d'enseignement, dans le Programme de formation de l'école québécoise.
	Deuxième critère L'ouvrage est conçu de manière à aider l'élève dans ses différentes pratiques et à le soutenir dans sa compréhension et son utilisation de la langue.
	Troisième critère L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné.
Ası	pects linguistiques
	Premier critère
	L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques. • Deuxième critère

Première partie : Renseignements généraux

1. Orientations des programmes de français au primaire et au secondaire

Les programmes de français au primaire et au secondaire soulignent l'importance d'amener l'élève à se représenter la langue comme un système et à la considérer comme un outil d'expression, de création, de communication et d'apprentissage.

Pour en maîtriser l'usage, l'élève est appelé à développer, entre autres choses, des stratégies pertinentes et efficaces. Il doit aussi acquérir certaines techniques qui l'aident à résoudre des problèmes d'écriture, de lecture et de communication orale. En raison de la complexité croissante des situations dans lesquelles il est placé, il lui faut apprendre à orchestrer de nombreuses ressources internes et externes pour manier la langue avec de plus en plus de précision et de justesse. Dans ce contexte d'apprentissage, le dictionnaire s'avère un outil indispensable.

2. Rôle du dictionnaire dans l'enseignement et l'apprentissage

S'il appartient à l'établissement de mettre à la disposition de l'élève des outils de référence variés, c'est au personnel enseignant que revient la responsabilité de le guider et de le soutenir afin qu'il utilise efficacement ces outils dans une variété de situations tant sur le plan scolaire que social.

Le rôle du dictionnaire est important dans l'enseignement et l'apprentissage de la langue. Le dictionnaire que l'élève doit apprendre à utiliser est généralement élaboré en fonction des besoins d'un cycle ou d'un ordre d'enseignement. Il présente un contenu permettant une référence solide, mais il est adapté (nombre de mots, choix des mots, précision des définitions, exemples, illustrations) afin de respecter l'élève dans son apprentissage progressif de la langue.

Le rôle du dictionnaire destiné à l'élève en situation d'apprentissage est de lui permettre de trouver rapidement une réponse claire aux problèmes qu'il rencontre et aux questions qu'il se pose. Toutefois, même si le dictionnaire est un outil que l'on consulte en cas de doute ou d'interrogation pour vérifier le sens, l'usage ou l'orthographe d'un mot particulier, on peut aussi lui conférer des utilisations complémentaires. On peut le consulter, par exemple, pour susciter l'imaginaire (en situation de création) ou pour trouver des mots-clés pour soutenir une recherche dans Internet.

Le dictionnaire se présente sous des formes diverses. Celles-ci peuvent en effet varier en fonction de l'utilisation et de la clientèle pour lesquelles l'ouvrage a été conçu. Ainsi, différents types d'ouvrages seront-ils considérés aux fins d'approbation : les dictionnaires orthographiques, analogiques, encyclopédiques et visuels. Il faudra aussi prendre en considération les dictionnaires qui traitent plus particulièrement de difficultés de la langue. Seront toutefois exclus : les dictionnaires propres à un domaine et les dictionnaires de synonymes, d'antonymes, de mots croisés, etc.

3. Conditions préalables à l'approbation

Compte tenu des explications qui précèdent, les dictionnaires qui satisfont aux conditions suivantes peuvent être soumis à l'approbation :

- s'ils sont conçus pour l'élève en situation d'apprentissage, en fonction d'un cycle ou d'un ordre d'enseignement;
- s'ils sont structurés comme des ouvrages de référence, en présentant le contenu de façon synthétique;
- si des attestations concernant la qualité de la langue (révision linguistique) et la conformité au système international d'unités de même qu'à certaines normes d'écriture (révision normative) sont fournies par la maison d'édition.

4. Évaluation des dictionnaires

L'évaluation des dictionnaires porte plus spécifiquement sur les aspects pédagogiques et linguistiques. Les premiers concernent le contenu : conformité au programme; organisation du contenu facilitant la consultation; adaptation aux élèves visés. Les seconds portent sur la justesse et la cohérence des éléments linguistiques et sur l'adaptation sociolinguistique.

Enfin, les dictionnaires sont également soumis à l'évaluation des aspects matériels et des aspects socioculturels.

La liste des dictionnaires approuvés est publiée sur le site Web de la Direction des ressources didactiques.

5. Durée d'approbation des dictionnaires

La durée d'approbation d'un dictionnaire est de sept ans. L'approbation pourra être reconduite si, au terme de cette période, le dictionnaire est toujours d'actualité. Cette disposition vise à ce que les ouvrages tiennent compte de l'évolution lexicale (néologismes, archaïsmes) et des rectifications recommandées par l'Office québécois de la langue française (nouvelle orthographe, par exemple).

Deuxième partie : Critères d'évaluation

Aspects pédagogiques

Premier critère : L'ouvrage est conforme au contenu du programme de français, langue d'enseignement, dans le *Programme de formation de l'école québécoise.*

	Élément à considérer	Points d'analyse
	Le contenu des pages liminaires permet de situer la clientèle ciblée, le type de dictionnaire et sa contribution spécifique à la compréhension et à l'usage de la langue.	1.1.1 La clientèle ciblée est clairement identifiée.
1.1		1.1.2 On explique l'utilité de l'ouvrage et de ses composantes comme soutien au développement de la maîtrise de la langue (au primaire : appropriation de la langue; au secondaire : appropriation et consolidation des habiletés langagières).
		1.1.3 On fournit une explication sur le nombre de mots et le choix des mots.
		1.1.4 Les informations fournies sont claires, concises et utiles (ex. : structure de l'ouvrage, clés de compréhension, signification des symboles et des abréviations).
		1.1.5 On précise l'utilisation des marques (chiffres, symboles, etc.) pour distinguer les acceptions et indiquer un ordre de présentation allant du plus fréquent au moins fréquent, du propre au figuré, etc.
		1.1.6 On fait des liens avec les connaissances, stratégies et techniques acquises antérieurement.
		1.1.7 La terminologie utilisée (métalangage) correspond à celle du programme de français.
		1.1.8 Si l'organisation de l'information dans l'ouvrage interfère avec l'ordre alphabétique (ex. : insertion des mots de la même famille), cette particularité doit être indiquée et expliquée.

Aspects pédagogiques

Deuxième critère : L'ouvrage est conçu de manière à aider l'élève dans ses différentes pratiques et à le soutenir dans sa compréhension et son utilisation de la langue.

Éléments à considérer		Points d'analyse
2.1	L'organisation du contenu en général et de la table des matières, s'il y a lieu, permet à l'élève de se situer rapidement.	 2.1.1 La mise en page est claire et aérée et rend la consultation simple et efficace. 2.1.2 La table des matières est conçue pour faciliter le repérage des différents éléments de contenu.
		2.1.3 Les tableaux, annexes, encadrés et illustrations facilitent la compréhension des informations.
	2.2 Des indications et des exemples sont donnés pour soutenir l'élève dans sa compréhension et son usage de la langue.	2.2.1 Les définitions et les exemples permettent à l'élève de bien comprendre le sens ou les différents sens d'un mot.
2.2		2.2.2 Les difficultés (ex.: prononciation ou orthographe d'un mot) et les pièges (ex.: usages erronés fréquents, paronymie) sont expliqués en tenant compte de ce que l'élève est susceptible de rencontrer.
		2.2.3 Les exemples sont diversifiés.
		2.2.4 Les illustrations et les planches illustrées, s'il y a lieu, soutiennent la construction de sens.

Aspects pédagogiques

Troisième critère : L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné.

	Éléments à considérer	Points d'analyse
3.1	Des indications sont fournies sur la façon de consulter efficacement les tableaux, les encadrés, les listes, etc. et contribuent à faire du dictionnaire un ouvrage qu'on consulte de façon habituelle.	3.1.1 L'outil est facile à utiliser et fournit, au besoin, des explications sur la manière de consulter les listes, les encadrés, les tableaux de verbes, etc.
		3.1.2 Les abréviations, les symboles, les pictogrammes, les codes de couleurs et autres procédés graphiques sont clairement expliqués et soutiennent la recherche.
3.2	L'ouvrage est adéquat quant au choix des mots et au nombre de mots.	3.2.1 Les mots se trouvant dans le dictionnaire sont ceux que l'élève est susceptible de voir ou d'utiliser dans différentes situations d'apprentissage (ex. : contenu de formation disciplinaire, domaines généraux de formation, nouvelles technologies).
3.3	Le contenu (définitions, exemples, explications, données historiques ou géographiques, etc.) est formulé de façon claire.	3.3.1 Les définitions, les exemples et les explications sont clairs et faciles à comprendre.
		3.3.2 La formulation et le degré d'exhaustivité (ex. analogie, polysémie) des définitions est à la portée des jeunes ciblés.
3.4	Les exemples choisis sont adaptés aux élèves visés de manière à susciter leur intérêt; ils sont nombreux et diversifiés.	3.4.1 Les exemples sont appropriés à l'âge et à la réalité des élèves : ils sont près de leur vécu et de leurs champs d'intérêt.
		3.4.2 Les citations proviennent de sources variées et permettent une ouverture sur la culture d'ici et d'ailleurs.
		3.4.3 Lorsque l'ouvrage fournit des notes encyclopédiques, celles-ci sont susceptibles d'être facilement comprises par l'élève et de l'intéresser.

	Éléments à considérer	Points d'analyse
	3.5 L'emploi des marques ou procédés typographiques facilite le repérage des	3.5.1 Le type de caractères et leur taille facilitent la lecture et sont appropriés à l'âge de l'élève.
3.5		3.5.2 La mise en relief, les couleurs et les pictogrammes sont utilisés de façon pertinente et constante, avec modération .
		3.5.3 Au primaire, le caractère utilisé pour les entrées est le bas de casse. Les entrées figurant dans les dictionnaires destinés aux élèves du secondaire peuvent être en petites capitales.

Aspects linguistiques

Premier critère : L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques.

	Éléments à considérer	Points d'analyse
1.1	Les définitions, les explications, les règles et les énoncés qui les présentent et les illustrent sont justes et clairs. Les exemples choisis sont pertinents.	 1.1.1 Les définitions, les explications, les règles et les énoncés qui les présentent et les illustrent sont exempts d'erreurs. 1.1.2 Les exemples illustrent bien les règles et les usages. 1.1.3 Les citations et les énoncés choisis sont pertinents pour illustrer les mots et leurs usages.
1.2	L'organisation (ordre, séquence) est cohérente et permet aux élèves de se donner une représentation juste de la langue, considérée comme un système.	 1.2.1 L'organisation permet d'identifier et de repérer les polysémies. On évite la surcharge en présentant en priorité les sens les plus courants. 1.2.2 Des liens sont établis entre les mots afin de présenter la langue de façon cohérente. Les renvois sont utilisés de façon judicieuse. 1.2.3 Si l'ordre alphabétique n'est pas respecté, la façon de présenter et de regrouper les définitions est pertinente.

Aspects linguistiques

Deuxième critère : L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue.

Éléments à considérer		Points d'analyse
2.1	L'ouvrage est conforme aux conventions et règles relatives aux recommandations faites par l'Office québécois de la langue française et témoigne du caractère vivant de la langue.	 2.1.1 Les néologismes fréquents (ex. : féminisation des titres et des fonctions, variantes québécoises et francophones de la désignation de nouvelles réalités) sont précisés et les tendances grammaticales modernes (exemple : le pronom « on » qui génère un accord pluriel de l'attribut) sont spécifiées et illustrées au besoin. 2.1.2 Les rectifications de l'orthographe sont prises en compte, sous
		réserve des décisions ministérielles qui seront prises.
		2.1.3 Une bibliographie des outils de référence consultés pour élaborer l'ouvrage est fournie.
2.2	L'ouvrage présente des caractéristiques d'adaptation sociolinguistique.	2.2.1 Les variétés du français (ex. : désignations ou acceptions propres à certains pays ou à certaines régions) sont précisées.
		2.2.2 Le choix des mots respecte les réalités nord-américaine et québécoise (ex. : mots répandus et couramment utilisés au Québec ainsi que ceux liés à la tradition encore vivante).
		2.2.3 L'ouvrage fait un emploi nuancé des variétés de langue en distinguant ce qui relève de l'usage et ce qui relève de la norme. L'usage familier, l'emploi vieilli ou l'emploi contesté sont indiqués.



机和其有性质器材料在排除性外排除性的

APPRENDRE RÉUSSIR III APPRENDRE RÉUS ALINE DE LO VOIR III DE LA PRENDRE DE LA PRINTE DEL PRINTE DE LA PRINTE DEL PRINTE DE LA PRINTE DEL PRINTE DE LA PRINTE DE LA PRINTE DE LA PRINTE DE LA PRINTE DE

Éducation, Loisir et Sport Québec UN QUÉBEC POUR TOUS